

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

**Délégués REGIONS présents :** AUVERGNE RHONE ALPES (Frédéric Barry, Laurent Boissady, Jean-Yves Bertrand, Emmanuel Bitaud, Evelyne Glaize, Josette Luquet, Julien Megret ) BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Gilles Collin, Vincent Creuzet, Marie-Antoinette De Grandis, Valentin Flausse, Patrice Francois, Christian Laforest, Yves Poulet, Hervé Toggwiler) BRETAGNE (Gisèle David, Jean-Pierre Lalouer, Marie-Pierre Rogue, Michel Rogue,) CENTRE VAL DE LOIRE (Valérie Caillot, Valérie Guillon, Philippe Mareschal, Loïc Paul, Claude Roland,) GRAND EST (Julien Blatecky, Lionel Cellier, Pierrick Delhay, Nadège Delzongle, Patrick Kiefer,) GUADELOUPE (Philippe Faure) HAUTS DE FRANCE (Jean-Paul Baugnon, Philippe Bouclet, Pierre Deleest, Sophie Nevers, Bernard Vera) ILE DE France (Yvette Doussot, Jean Chesse, Jacques Garcia, Gilbert Havel, Karine Poulard, Odile Villette) NORMANDIE (Chantal Aumersier, Thomas Boisgontier, Christophe Carrano, Hugues Chretien, Fabrice Launay) NOUVELLE AQUITAINE (Geneviève Freund, Patrick Bouton, Patrick Nourisson). NOUVELLE CALEDONIE (Elvis Mace). OCCITANIE (Lionel Allasio, Anthony Ayrat, Corinne Ayrat, Patrice Ayrat, Cécilia Kahia, Jackie Racinais), PAYS DE LA LOIRE (Nathalie Becu, Bernard Brangier, André Lebouc) PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (Georges Albano, Michel Allègre, Frédéric Désiry). REUNION (Odile Valour).

**Délégués DEPARTEMENTS présents :** AIN (Laurent Scarpellini) AISNE (Frédéric Samiez) ALLIER (Alain Cauchy), ALPES DE HAUTE PROVENCE (Corinne Aubry) ALPES MARITIMES (Eric Buthiaux) AVEYRON (Bernard Barascud) CALVADOS (Ludovic Bouet) CHARENTE MARITIME (Valérie Gaborit), CHER (Christophe Caillot) COTE D'OR (Sylvie Coillot-Collin) COTE D'ARMOR (Armelle Scavennec) DEUX SEVRES (Nadine Sechet) EURE (Aurélie Serruau) EURE ET LOIR (Laurent Descottes) ESSONNE (Maamoun Bernichi), FINISTERE (Maurice Douay) HAUT RHIN (Cédric Ponom) HAUTE GARONNE (Hervé Goutelard), HAUTE LOIRE (Michel Perrin), HAUTS DE SEINE (Constance Terrier), INDRE (Bernard Philippe) INDRE ET LOIRE (David Leday) ISERE (Guy-Hervé Savornin) LOIR ET CHER (Cindy Hamon), LOIRET (Jean-Michel Renouard) LOT (Lan Despeyroux), MANCHE (Gérard Levavasseur), MARNE (Gérard Brissaud) MEURTHE ET MOSELLE (Caroline Imbert), MORBIHAN (Aymeric Sicard), MOSELLE (Marie-Pierre Pleis) NORD (Marc Martel) OISE (Marcelle Besace), ORNE (Jean-François Giraud) PARIS (Teddy Louison) PUY-DE-DOME (Thierry Roche) RHONE (Yoan Girardy) SAVOIE (Philippe Guelpa Bonaro) SEINE ET MARNE (Valérie Poupard), SEINE MARITIME (Pascal le Guellec), SEINE SAINT DENIS (Alain Boutry), SOMME (William Willmort) VAL DE MARNE (Arthur Brochard) VAL D'OISE (Jérôme Berthelot) VIENNE (Corentin Barataud),

Représentants inscrits : 111 délégués, 9404 voix  
Non représentés et ou délégués absents : 5 délégués pour 344 voix  
Soit : 9060 voix représentées sur 12142 disponibles.  
Le quorum est fixé à 8095 voix pour l'assemblée générale ordinaire.  
Les votes électroniques ont été organisés via la plateforme NUAG.

L'assemblée peut donc délibérer valablement.

Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Responsables Arbitres de Région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral et site web fédéral	<b>Rapporteurs :</b> Benoît Ravier & Dominique Ohlmann  Date de remise : Date de diffusion :
---	---

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son assemblée générale le dimanche 24 mars 2024 au CNOSF.

Le nombre de voix représentées est de 9060 voix ; le quorum étant atteint l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.<sup>1</sup>

L'assemblée est déclarée ouverte à 09h30.

<sup>1</sup> Le quorum a été réalisé par un émargement en ligne permettant d'identifier les présents et le nombre de voix sous le contrôle du service administratif de la fédération et de la commission électorale ;

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

### Ordre du jour

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY.....	3
2. Intervention du Président du CNOSF, M. David LAPPARTIENT.....	5
3. Validation de la circulaire 619 – AG 2022 – Motion 1.....	5
4. Rapport moral présenté par le secrétaire général.....	5
5. Rapport financier présenté par le trésorier général.....	14
6. Rapport du commissaire au compte.....	15
7. Approbation des comptes et Quitus au trésorier – Motion 2.....	18
8. Affectation du résultat 2023 – Motion 3.....	19
9. Abondement du fonds associatif « Emplois » – Motion 4.....	19
10. Abondement du fonds associatif « Paris 2024 » – Motion 5.....	19
11. Vote du montant de la cotisation annuelle des membres 2024 – Motion 6.....	19
12. Vote du montant des licences 2024 – Motion 7.....	20
13. Budget 2024 – Motion 8.....	21
14. Élection partielle : poste vacant au comité directeur.....	21
15. Honorons nos dirigeants.....	22
16. Concours des plus beaux jardins d'arc de France.....	22
17. Clôture de l'assemblée générale.....	22

### Annexes

Bilan & compte de résultats - Budget prévisionnel

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

### Les débats

Le Président ouvre l'assemblée générale.

### 1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY

En ouverture, le Président salue et souhaite la bienvenue :

- aux délégués représentant les clubs,
- aux Président(e)s de clubs,
- aux Président(e)s des instances déconcentrées,
- aux Représentants de l'outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Réunion et Guadeloupe),
- aux membres du comité directeur de la fédération,
- aux membres de la direction technique nationale et du personnel fédéral,
- aux membres de la commission de surveillance des opérations électorales ;
- à M. Philippe BOUCLET, Président d'honneur de la FFTA,

Il excuse ensuite :

- Mme Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- M. Frédéric SANAUR, Directeur Général de l'ANS,
- M. Guy DUCROS, commissaire aux comptes, remplacé par M. Ali TAZI,
- M. David LAPPARTIENT, Président du CNOSF,
- Mme Marie-Amélie LE FUR, présidente du CPSF,
- 

Le Président salue les deux nouveaux Présidents de comités régionaux élus récemment :

- Madame Edwige ROLAND, Présidente du Centre-Val-de-Loire ;
- M. Pascal LAPKINE, Président des Pays de la Loire ;

Comme de tradition, il invite l'assemblée à un instant de recueillement pour celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Il a une pensée particulière Gérard REBEYROTTE, ancien membre du conseil supérieur puis du comité directeur de la fédération pendant 30 ans et qui nous a quitté la semaine dernière.

« L'assemblée générale est le moment de retracer l'année écoulée. Une présentation détaillée vous sera faite par le secrétaire général en complément de la revue annuelle qui a été publiée récemment.

Je voudrais souligner deux points en préambule de cette assemblée générale et surtout nous amener à nous projeter sur 2024 et les échéances olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Un premier point sur les effectifs, puisque nous avons réalisé notre deuxième meilleur résultat de l'histoire de la fédération, avec 75 436 licenciés, dont 26 106 féminines, un record ! Puisque nous sommes une fédération sportive, parlons de performance : elle est la vôtre. Les actions fédérales, relayées par les clubs, mais pour lesquelles nous avons encore une marge de progression, font que nous sommes sur cette courbe ascendante qui va sans doute nous amener cette année vers un nouveau record. En effet, aujourd'hui, nous sommes déjà plus de 75 600 licenciés. Pour ces excellents chiffres, j'associe au travail des clubs l'ensemble des acteurs fédéraux, au premier rang desquels les comités départementaux et régionaux composés de leurs bénévoles et de leurs salariés, les personnels de la direction technique nationale et le personnel fédéral.

Un deuxième point sur l'organisation de la Coupe du monde 2023, qui a été la troisième édition dont nous avons la charge. Trois années, trois organisations et trois contextes différents.

D'abord, le COVID en bulle sanitaire, ensuite le château de Vincennes et enfin, en apothéose, l'esplanade des Invalides, lieu des épreuves olympiques et paralympiques. Chaque année a été un défi et une réussite avec la difficulté de trouver des soutiens financiers à la hauteur de l'événement.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

2023, avec son décor majestueux des Invalides, épreuve test pour Paris 2024, a bénéficié de l'expérience acquise par nos équipes et nos prestataires pour livrer une magnifique compétition. N'ayons pas peur de le dire. La réussite n'aurait pas été totale si la partie sportive n'avait pas performé. La seconde place de Lisa BARBELIN, dans une ambiance extraordinaire, a été la cerise sur le gâteau. Je parlais d'expérience acquise, c'est notre héritage. Il ne s'arrête pas à la mise en œuvre des événements. Il y a les bénévoles (devenus des experts), les actions avec les scolaires, le programme de RSO, la formation d'arbitres, les matériels acquis. La fédération a démontré son savoir-faire, et lorsque je rencontre les institutionnels, ils connaissent le tir à l'arc et reconnaissent notre sérieux, et sont à notre écoute. C'est cela aussi, l'héritage. Un merci particulier à Laurence FRERE qui a été la cheville ouvrière de ces trois éditions.

À 124 jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et à 157 de celle des Jeux paralympiques, parlons de 2024.

Nous sommes engagés depuis 2017 dans un projet pour atteindre le Graal, pour le développement de notre discipline, qui doit nous conduire vers des médailles olympiques et paralympiques. Au travers de fonds dédiés, vous avez donné la possibilité d'écrire ce projet et de le mener à son terme. Je le dis et je le répète, l'exposition du tir à l'arc aux Jeux olympiques et paralympiques rejaillit sur l'ensemble de nos pratiques. Cela s'est toujours confirmé lors des Jeux précédents.

Participer aux Jeux, c'est être volontaire sportif, volontaire pour les cérémonies de victoires, arbitres, relayeurs de la flamme (Migennes et Compiègne pour nos relais collectifs) – ou encore bénéficier de la billetterie populaire de l'État, être leader d'ambiance pour Paris 2024, être spectateurs sur les sites ou dans les fan zones. Tous, nous devons donner un soutien indéfectible à nos athlètes et à nos staffs.

Donnons aux clubs et donnons-nous les moyens et les possibilités d'accueillir un afflux de licenciés en septembre. Dépassons nos références, nos habitudes. Certes, les infrastructures peuvent être un frein, mais ne pouvons-nous pas anticiper et gérer peut-être de manières différentes nos clubs et nos créneaux ? Hier, les actions pré- et post-olympiques vous ont été présentées. Elles le seront cette semaine dans un webinar pour les relayer dans l'ensemble de nos structures.

C'est maintenant que nous construisons le tir à l'arc de demain ! Si nous voulons continuer sur cette dynamique, il faut poursuivre nos actions de développement, accompagner les clubs dans les projets, être proactif dans le microcosme du sport français, proposer de nouveaux services. Pour cela, il nous faut un budget qui permette de les réaliser.

Lors de cette assemblée, nous vous soumettrons une augmentation de 4 euros pour les archers compétiteurs et pratiquant en club, et de 3 euros pour les jeunes. Nous comprenons la réticence de certains dans une conjoncture difficile, mais posons-nous la question : de quelle fédération souhaitons-nous ? Une fédération dynamique, ou une fédération qui périra parce que la concurrence entre les disciplines est une réalité, et celle qui n'innove pas reste sur le bord du chemin.

J'aime à rappeler également que nous sommes les meilleurs « VRP » du tir à l'arc. Faisons du lobbying auprès de nos élus, de nos législateurs, pour les alerter sur le soutien du sport en France. Invitons-les à nos manifestations, sollicitons-les pour mettre le sport au centre du développement du citoyen, auprès des plus jeunes. Qu'ils fassent que notre nation devienne un jour une nation sportive !

Je terminerai par vous renouveler mes remerciements pour votre engagement et votre passion. »

Le Président laisse la parole à Monsieur David LAPPARTIENT, Président du CNOSF<sup>2</sup>.

Il rappelle le déroulement de l'assemblée générale et son ordre du jour et laisse ensuite le directeur administratif présenter les modalités du vote électronique.

---

<sup>2</sup> Voir point n° 2

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

### 2. Intervention du Président du CNOSF, M. David LAPPARTIENT

M. David LAPPARTIENT, ne pouvant être présent le jour de l'Assemblée Générale, a transmis son discours en vidéo. Celui-ci est diffusé aux délégués présents.

### 3. Validation de la circulaire 619 – AG 2022 – Motion 1

Le secrétaire général demande à l'assemblée de bien vouloir passer à la motion 1 pour valider le procès-verbal de l'assemblée générale 2023.

#### Motion 1.

**Objet : Approbation procès-verbal n° 634 – AG 2023**

Aucune remarque n'étant parvenue, l'assemblée générale valide le rapport de l'assemblée générale ordinaire 2023 diffusé sous le procès-verbal n° 634.

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 1 :

Oui	8060
Non	735
Abstention	265

### 4. Rapport moral présenté par le secrétaire général

S'il fallait retenir un fait marquant de l'année 2023 pour la vie et l'avenir de notre fédération, ce serait sans aucun doute la nouvelle orientation vers un fonctionnement encore plus démocratique de notre institution de presque 125 ans.

En effet, l'Assemblée Générale de mars 2023 a voté les nouveaux statuts qui confèrent à l'ensemble de nos membres, c'est-à-dire aux clubs et associations affiliées, le droit d'élire l'équipe dirigeante au suffrage direct sans passer par des représentants. Les nouveaux textes prévoient également la parité et une représentation obligatoire des entraîneurs, arbitres, et des athlètes.

Comme il est d'usage, le présent rapport reprend dans les grandes lignes les autres faits marquants et chiffres statistiques de l'année civile 2023.

#### Résultats

Un résumé en vidéo des meilleurs moments est présenté en Assemblée générale.

Les équipes de France ont remporté 20 titres, 17 médailles d'argent et 16 de bronze sur l'année 2023.

INDIVIDUELS			
Championnat d'Europe PARA TIR A L'ARC   Rotterdam (NED)			
	TOUCOULLET GUILLAUME	RMO	2
Championnat d'Europe CAMPAGNE   San Sicario (ITA)			
	BAUMERT ALICIA	BB-S	1
	MENARDO-GUZMAN LUNA	CL-J	2
	JACKSON DAVID	BB-S	3
Championnat d'Europe 3D   San Sicario (ITA)			
	PAUNER JOAN	CO-S	2

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

	GARDEUR ROBIN	LB-S	3
	BAUMERT ALICIA	BB-S	3
Championnat du Monde TAE   Limerick (IRL)			
	ADDIS BAPTISTE	CL-C	3
Coupe d'Europe PARA TIR A L'ARC Manche 2   Nove Mesto Nad Metuji (CZE)			
	TOUCOULLET GUILLAUME	2	
Coupe du Monde TAE   Antalya (TUR)			
	VALLADONT JEAN CHARLES	CL-S	2
Coupe du Monde TAE   Paris (FRA)			
	BARBELIN LISA	CL-S	2
Coupe d'Europe PAR TIR A L'ARC Finale   Nove Mesto Nad Metuji (CZE)			
	TOUCOULLET GUILLAUME	RMO	1
	GUERIN MAXIME	CMO	3
Grand Prix Européen TAE   Lilleshall (GBR)			
	VALLADONT JEAN CHARLES	CL-S	1
Grand Prix Européen TAE   Umag (CRO)			
	CHIRAUT THOMAS	CL-S	2
Junior Cup TAE   Catez (SLO)			
	TINCU MAIA	CL-C	1
	BARITEAUD IBAN	CL-J	3
	PEDOUX JULES	CL-C	3
Junior Cup TAE   Sion (SUI)			
	TINCU MAIA	CL-C	1
	GIRAULT LEEA	CO-J	1
	BARITEAUD IBAN	CL-J	1
	CORDEAU AMELIE	CL-J	2
	ER'RAHMOUNI SIHAM	CL-C	2
	SEBASTIAN VICTORIA	CL-J	3
Karaman Bagatir TAE   Antalya (TUR)			
	JACQUEY CLEMENT	CL-S	3

### EQUIPES

Championnat d'Europe PARA TIR A L'ARC   Rotterdam (NED)			
	GUERIN MAXIME - JOUSSAUME THIERRY	CMO	1
Championnat d'Europe CAMPAGNE   San Sicario (ITA)			
	BAUMERT ALICIA - MACHINET AUDREY - RENAUDIN TIPHAINE		1
Championnat d'Europe 3D   San Sicario (ITA)			
	BAUMERT ALICIA - DOUX NATHALIE - EYMARD ANAIS		2
Championnat du Monde TAE   Berlin (GER)			
	ADICEOM AUDREY - BARBELIN LISA - LOPEZ CAROLINE	CL	2
Championnat du Monde TAE   Limerick (IRL)			
	ADDIS BAPTISTE - PEDOUX JULES - RENAUDINEAU ALEXIS	CL-C	1
	CORDEAU AMELIE - LOPEZ CAROLINE - SEBASTIAN VICTORIA	CL-J	2

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

Coupe d'Europe PARA TIR A L'ARC Manche 2   Nove Mesto Nad Metuji (CZE)			
	GUERIN MAXIME - LELOU DANIEL	CMO	2
Coupe du Monde TAE   Antalya (TUR)			
	ADICEOM AUDREY - BARBELIN LISA - LOPEZ CAROLINE	CL	3
Jeux Européens TAE   Krakow (POL)			
	ADICEOM AUDREY - BARBELIN LISA - LOPEZ CAROLINE	CL	2
Junior Cup TAE   Catez (SLO)			
	GRANGE GABIN - PEDOUX JULES - KHARCHOUF MAEL	CL-C	1
	CORDEAU AMELIE - JAKUSIC ANNA - SEBASTIAN VICTORIA	CL-J	1
	CELLIER JUSTINE - GREGORIO LEA-LYNN - TINCU MAIA	CL-C	2
	BARITEAUD IBAN - BAUDAIN YANIS - SUAOU MANEK	CL-J	3
Junior Cup TAE   Sion (SUI)			
	CADRONET CANDICE - CHAMBRAUD ALYSSIA - GIRAULT LEA	CO-J	1
	CORDEAU AMELIE - JAKUSIC ANNA - SEBASTIAN VICTORIA	CL-J	1
	KHARCHOUF MAEL - PEDOUX JULES - RENAUDINEAU ALEXIS	CL-C	2
	ER'RAHMOUNI SIHAM - FREMERY-DELESTAN MILA - TINCU MAIA	CL-C	3
Karaman Bagatir TAE   Antalya (TUR)			
	GAUBIL MELANIE - RICHARD MELODIE - SEBASTIAN VICTORIA	CL-S	3
TQO   Lilleshall (GBR)			
	ADDIS BAPTISTE - BERNARDI NICOLAS - VALLADONT JEAN CHARLES	CL-S	1
	BARBELIN LISA - FLORENT ANAELLE - LOPEZ CAROLINE	CL-S	1

### EQUIPES MIXTES

Championnat d'Europe CAMPAGNE   San Sicario (ITA)			
	BAUMERT ALICIA - JACKSON DAVID	BB	3
Championnat d'Europe 3D   San Sicario (ITA)			
	BAUMERT ALICIA - JACKSON DAVID	BB	1
	EYMARD ANAIS - PAUNER JOAN	CO	3
Coupe d'Europe PARA TIR A L'ARC Manche 2   Nove Mesto Nad Metuji (CZE)			
	RIGAULT CHUPIN JULIE - GUERIN MAXIME	CO	3
Coupe d'Europe PARA TIR A L'ARC Finale   Nove Mesto Nad Metuji (CZE)			
	BENHAMI AZIZA - TOUCOULLET GUILLAUME	RO	2
	RIGAULT CHUPIN JULIE - GUERIN MAXIME	CO	3
Grand Prix Européen TAE   Lilleshall (GBR)			
	LOPEZ CAROLINE - ADDIS BAPTISTE	CL	3
Grand Prix Européen TAE   Umag (CRO)			
	GAUBIL MELANIE - CHIRAULT THOMAS	CL	2
Junior Cup TAE   Catez (SLO)			
	GREGORIO LEA-LYNN - PEDOUX JULES	CL-C	1
Junior Cup TAE   Sion (SUI)			
	CORDEAU AMELIE - BARITEAUD IBAN	CL-J	1
	TINCU MAIA - PEDOUX JULES	CL-C	1
	GIRAULT LEA - DUBOIS FRANCOIS	CO-J	3

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

Karaman Bagatir TAE   Antalya (TUR)			
	GAUBIL MELANIE - JACQUEY CLEMENT	CL	3

### Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le processus de qualification et d'attribution des places pour Paris a démarré en 2023 avec la validation des modes de sélection.

La France sera présente aux Jeux Olympiques avec :

- 3 hommes en CL
- 3 femmes en CL

Ils pourront également disputer les épreuves par équipes et équipes mixtes

Fin 2023 restaient en lice pour l'équipe olympique 6 femmes et 6 hommes puisqu'une première étape de sélection pour les Jeux Olympiques a conduit à la sélection de 12 archers (6 femmes / 6 hommes) qui sont en concurrence jusqu'à la deuxième étape de sélection (janvier 2024) qui verra un collectif de quatre femmes et quatre hommes être retenu.

Pour les Jeux Paralympiques, aussi bien en individuel qu'en mixte (RO et CO) le nombre de places confirmées pour la France est :

- 1 homme RO (Classique)
- 1 Femme RO (Classique)
- 2 hommes CO (Compound)
- 1 femme CO (Compound)
- 1 homme W1

Les chemins de sélection s'achèveront en 2024 pour désigner nos représentants dans chacune des catégories.

### Coupe du Monde

L'organisation de la 3e édition d'une manche de la Coupe du Monde à Paris a permis, d'offrir un avant-goût des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques et à Paris 2024 d'effectuer des tests.

Les archers français n'ont pas renouvelé les performances de 2022 en Arc à Poulies mais Lisa BARBELIN offre à la France une belle médaille d'argent en arc classique et Jean-Charles VALLADONT tout comme Baptiste ADDIS accèdent aux quarts de finales.

Cette épreuve en 2023 vient conclure le cycle initié en 2021 et qui aura permis :

- d'accueillir en France 3 étapes et un tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques
- de présenter notre sport dans des lieux iconiques (Château de Vincennes, Esplanade des Invalides)
- d'investir 128 bénévoles en moyenne (dont 42% de femmes)
- de préparer et de former nos athlètes et nos officiels

Menées avec une politique RSE affirmée et saluée par les institutionnels, l'aventure Coupe du Monde aura surtout été un outil de cohésion interne.

Une vidéo est diffusée en Assemblée générale.

La FFTA remercie chaleureusement les clubs et leurs bénévoles, qui ont fait vivre activement les disciplines au travers des organisations des compétitions sélectives et qualificatives ou de loisir. En 2023, ont été organisés sur le territoire :

- 993 Tir à 18m
- 778 TAE
- 247 rencontres de loisir
- 215 Tir 3D
- 199 Tir Nature
- 153 Tir en Campagne
- 168 Para Tir à l'Arc à 18m
- 92 Tir Beursault
- 84 Para Tir à l'Arc en extérieur
- 77 Jeunes

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

- 56 Tournois Poussin
- 27 Rencontres loisirs de clubs
- 24 Divers
- 20 Run Archery

	Tir à 18m	TAE	Campagne	Nature	3D	Beursault
Nombre de scores	92937	48095	8371	23428	23149	6646
Nombre de tireurs	19501	10642	2373	3083	4155	2597
Nombre scores/tireurs	4,766	4,519	3,528	7,599*	5,571	2,559
% femmes	31,41%	29,84%	23,77%	24,26%	25,08%	28,30%
% U11 à U18	27,36%	28,22%	12,77%	12,55%	11,79%	11,59%

(\* ) souvent 2 départs par concours

### Quelques faits sportifs marquants :

S'il faut faire un focus sur les Championnats Nationaux qui ont rythmé la saison 2023, les chiffres à retenir :

- 23... Championnats de France
- 4161...participants aux différents championnats de France
- 293...titres de champions de France décernés
- 15... comme le nombre moyen d'arbitres sur un championnat de France
- 74...comme le nombre moyen de bénévoles mobilisés sur un championnat de France

### Les effectifs en fin de saison sportive (au 31 Août 2023)

- Le nombre de licenciés : 75438
- Le nombre de clubs affiliés : 1614
- L'effectif moyen par club : 46,74 licenciés
- La part de pratique féminine est de 34,6 %
- Le taux de renouvellement de licence est de 67%
- Les jeunes représentent 38,4% de nos effectifs

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

	Type de licence	2022			2023			Variation % Total
		F	H	Total	F	H	Total	
ADULTES	Pas de pratique	703	715	1418	701	727	1428	1%
	Pratique en club	2706	5359	8065	3088	6074	9162	12%
	Pratique en compétition	8324	21825	30149	9914	24586	34500	13%
	Convention FFSU	9	11	20	15	15	30	33%
	Convention handi FFH	79	229	308				
	Convention handi FFSA	58	205	263	67	235	302	13%
	Convention UNSS	0	0	0	1	2	3	100%
	Découverte	427	636	1063	422	628	1050	-1%
<b>SOUS-TOTAL ADULTES</b>		<b>12306</b>	<b>28980</b>	<b>41286</b>	<b>14208</b>	<b>32267</b>	<b>46475</b>	<b>11%</b>
POUSSINS	U11	1652	3159	4811	1573	3193	4766	-1%
	Découverte	82	108	190	76	98	174	-9%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1734</b>	<b>3267</b>	<b>5001</b>	<b>1649</b>	<b>3291</b>	<b>4940</b>	<b>-1%</b>
JEUNES	Convention UNSS	28	34	62	18	47	65	5%
	Convention FFSU	5	1	6	2	7	9	33%
	Convention handi FFH	13	25	38				
	Convention handi FFSA	8	30	38	17	32	49	22%
	Découverte	233	234	467	179	196	375	-25%
	Jeunes	8910	13090	22000	10034	13491	23525	6%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9197</b>	<b>13414</b>	<b>22611</b>	<b>10250</b>	<b>13773</b>	<b>24023</b>	<b>6%</b>
<b>SOUS-TOTAL JEUNES/U11</b>		<b>10931</b>	<b>16681</b>	<b>27612</b>	<b>11899</b>	<b>17064</b>	<b>28963</b>	<b>5%</b>
<b>SOUS TOTAL LICENCES</b>		<b>23237</b>	<b>45661</b>	<b>68898</b>	<b>26107</b>	<b>49331</b>	<b>75438</b>	<b>9%</b>
ATP	ATP Run Archery	14	38	52	14	32	46	-13%
	ATP Sport sur ordonnance	1	2	3	5	1	6	50%
<b>SOUS TOTAL ATP</b>		<b>15</b>	<b>40</b>	<b>55</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>52</b>	<b>-6%</b>
<b>TOTAL LICENCES / ATP</b>		<b>23252</b>	<b>45701</b>	<b>68953</b>	<b>26126</b>	<b>49364</b>	<b>75490</b>	<b>9%</b>
<b>Part en %</b>		<b>34%</b>	<b>66%</b>	<b>100%</b>	<b>35%</b>	<b>65%</b>	<b>100%</b>	

### Arbitrage

La FFTA compte en 2023 1444 arbitres dont 27% de femmes. Avec 119 nouveaux arbitres et 9 nouveau Jeunes arbitres, les effectifs sont les suivants :

- 1171 Arbitres fédéraux Cible Anglaise
- 469 Arbitres fédéraux Nature 3D
- 466 Arbitres fédéraux Beursault
- 421 Arbitres Fédéraux Tir en Campagne
- 63 Arbitres compétence Run Archery
- 13 Jeunes Arbitres actifs
- 117 Arbitres formateurs
- 10 Arbitres nationaux Cible Anglaise
- 3 Arbitres nationaux Tir en Campagne
- 1 Arbitre national Nature/3D
- 6 Juges Continentaux
- 3 Juges internationaux
- 1 Jeune Juge international

Il faut noter comme faits marquants pour 2023 que :

- Marie SALIOU a été nommée Jeune juge internationale
- 2 arbitres de la FFTA officieront comme Juges internationaux aux Jeux Olympiques
- 9 arbitres nationaux, 5 hommes et 4 femmes titulaires seront mobilisés sur les Jeux Olympiques et sur les Jeux Paralympiques
- Un séminaire international pour les jeunes juges internationaux a également été organisé en France.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

### Développement de la pratique

#### La campagne PSF

L'enveloppe financière 2023 était de 722.100 € (contre 792.200 € en 2022 et 803.700 € en 2021). Elle a été répartie sur les demandes de 123 clubs, 32 Comités Départementaux et 16 Comités Régionaux. 58,5 % de l'enveloppe globale a permis de soutenir des actions proposées en faveur des jeunes.

#### Structuration – Labellisation

Les chiffres de la labellisation :

Niveau de label en 2024	Nombre de clubs	CERTIFICATIONS	Total 2024
Espoir	155	U11*	34
Ambition	152	Compétition	136
Excellence	34	Parcours	29
Elite	6	Mixité	184
<b>TOTAL</b>	<b>347</b>	Animation / Découverte	124
		Handicap*	42
		Para-tir à l'arc	16
		Citoyen	74
		Tir à l'arc à l'ordonnance*	23
		Label ETAF	9
		Total (hors label ETAF)	671

Clubs Labellisés en 2023-2024 avec montée sur 2024-2025
16 Espoir devenus Ambition
2 Ambition devenus Excellence
1 Excellence devenus Elite



#### Plan emploi fédéral

Le fonds "emploi" voté à l'Assemblée Générale de mars 2023 a permis de soutenir :

- 5 projets d'embauche, 3 portés par des clubs et 2 par des Comités Départementaux ;
- Favorise l'accompagnement des stagiaires DEJEPS et de leur structure d'accueil dans leurs projets d'emploi-formation ;

#### Plan 50 Salles pour le tir à l'arc

Nous encourageons tous les Comités à promouvoir cette action. 10 projets ont été soutenus depuis 2020 et 1 projet a été soutenu en 2023 : Les archers de la Jeune Loire.

#### Féminisation de la pratique

2023 a été une année record ! 35% de femmes représentant 26125 femmes licenciés dans nos clubs !

A noter également

- 1 ressource humaine recrutée sur cette thématique et création d'un groupe de travail
- 2 Femmes licenciés dans la nouvelle promotion « 300 femmes dirigeantes » conduite par le du CNOSF
- 1 femme sur le parcours Ambition internationale du CNOSF

Un record de 1174 équipes mixtes inscrites qui ont pris part au trophée départementaux dans le trophée national des mixtes.

**Promotion et fidélisation : les jeux du tir à l'arc /partage tes flèches**

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

Actions initiées en 2022 et reconduites. Elles seront support en 2024 pour les opérations en marge des Jeux olympiques et paralympiques. Le challenge national de partage des flèches a récompensé l'Arc Club de Manduel, les Archers de Kerouai et l'Arc Club St Christel les Ales

### Para-tir à l'arc

Les membres des ETR ont été formés en 2023 pour acquérir les compétences pour ouvrir des formations d'encadrants de clubs. L'objectif est de faciliter l'accueil de la personne handicapée qui franchira les portes des clubs.

La commission a par ailleurs participé activement à la réflexion des quotas et possibles regroupements de catégories pour les Championnats nationaux.

### Formation

#### Les formations fédérales ont compté :

- 659 stagiaires en formations continues ;
- 98 diplômés Entraîneur Fédéral ;
- 677 encadrants fédéraux ;

#### Pour ce qui concerne les formations professionnelles ont été diplômés :

- 9 diplômés d'État (DE) ;
- 87 diplômés au certificat de qualification professionnelle (CQP) Animateur Tir à l'Arc ;

### Prévention des violences

- Le livret "Bien vivre le tir à l'arc dans mon club – Adaptons les bonnes conduites, partageons nos valeurs" a été diffusé auprès des aux nouveaux jeunes licenciés mineurs
- Environ 10.000 personnes ont été soumises au contrôle de l'honorabilité. Ce contrôle a été étendu aux arbitres
- Un mémo "Prévention violences à destination des dirigeants et encadrants" a été créé pour reprendre les bons réflexes à avoir pour prévenir et signaler.

### Vie fédérale

Comme évoqué en préambule, l'Assemblée Générale a approuvé les nouveaux statuts et Règlement intérieur. Les modèles de statuts-types ont été rédigés à l'attention des Comités Régionaux et Départementaux.

Dans le cadre du fonctionnement statutaire, ont été tenus :

- 1 assemblée générale
- 4 comités directeurs
- 10 bureaux fédéraux
- 38 réunions de commissions

### Echanges avec le réseau territorial

La FFTA a changé le mode d'aide aux Comités Régionaux au travers du conventionnement annuel mis en place il y a une vingtaine d'années. Le nouveau mode de fonctionnement comprend un volet d'échange mis en place au moins une fois par an pour prendre connaissance des situations locales, des actions mises en place par chaque Comité Régionale. L'aide est désormais faite en deux parties : une base forfaitaire calculée en fonction de certains critères de fonctionnement du CR, et une aide aux actions qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du projet fédéral.

### Changement de base informatique

La migration de la base informatique a été faite avec certaines difficultés à la rentrée. Les services administratifs ont fait au mieux pour que le fonctionnement revienne au plus vite dans une normalité d'usage.

### Divers

- M. Laurent BOISSADY, a été élu lors de l'Assemblée Générale intègre le comité directeur.
- Madame Bénédicte CARDIN a démissionné du comité directeur.
- À la suite de la démission de M. Hervé TOGGWILLER de la commission Para-tir à l'arc, M. Jacques PETITJEAN est élu Président de ladite commission.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

### Ressources humaines : salariés

Ont quitté les effectifs :

- Mme Patricia RENAUD
- Mme Sylvie MEUNIER
- Mme Camille PERROT
- M. Alexis LAURENT-GONNET (fin d'alternance)
- Mme Enora LEBRETON (fin d'alternance)
- Mme Manchicaa PUVITHASAN / M. Ayrton BERGER

Ont rejoint les effectifs :

- Mme Manuella GAILLARD (accueil)
- M. Julien ANDRE (développement)
- Mme Abir AMINA (formation)
- M. Stéphane KRAUS (vie sportive)
- Mme Marine SUC (alternance comptabilité)
- Mme Romane GUENIN (communication)
- M. Kevin KYINDOU (alternance marketing)
- Mme Séverine FEBVRE / Myriam RESLINGER (DTN)
- M. Jean DRUJON (JOP 2024)

### Ressources humaines : direction technique nationale

Ont quitté les effectifs :

- M. Nicolas RIFAUT
- Mme Pascale LEBECQUE
- M. Valentin GOSSET a rejoint les effectifs

Ont été missionnés :

- Mme Catherine GAUTHE (encadrement Equipe de France Parcours)
- M. Jean DRUJON (encadrement Equipe de France parcours)
- DUBORPER et de Mme Frédérique MUSY sur l'accompagnement des collectifs Parcours

### La communication fédérale

- Le site ffta.fr a compté 1 548 471 utilisateurs et 3 993 442 pages vues ;
- Les événements avec production TV en live (diffusion réseaux sociaux FFTA) :
  - Sud de France - Nîmes Archery Tournament
  - Championnats de France Elite & Jeunes de Tir à 18m et Tir à l'Arc Extérieur + Finales équipes D1
- Vidéos reportage :
  - tous les Elite campagne 3D et para TAE et finale des D2/DR
  - Championnats de France Elite campagne, Elite 3D, para-tir à l'arc extérieur, finales des championnats par équipes D2 & DR
- Chaînes TV – Diffusion sur Sport en France
  - Championnats de France Elite TAE
  - Tournoi de Nîmes

700 kits de rentrée ont été envoyés aux clubs ;

### La revue fédérale

Elle sert de rétrospective pour 2023 et dresse les perspectives pour 2024.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

Editée en 3 400 exemplaires avec envoi gratuit aux clubs et comités régionaux et départementaux, elle est également en accès gratuit en digital. C'est avant tout un outil de présentation et de valorisation.

### Partenaires fédéraux

Maven, marque américaine de produits d'optique, est le nouveau fournisseur officiel des équipes de France (dotation matérielle coachs et athlètes en jumelles et longues vues)

### **LE CLUB DES PARTENAIRES :**

- Gas Bowstrings, équipementier de cordage américain, devient membre Gold du Club des Partenaires.
- Le magasin français Star Archerie, situé en Indre et Loire, devient membre Silver du Club des Partenaires

### Valeurs & traditions

- Concours des plus beaux Jardins d'Arc de France
- Établissement de la nouvelle réglementation du championnat de France BEURSAULT et réécriture du chapitre du « livre des règlements » sur le Beursault
- Bouquet provincial (Macon)
- Chronique d'une vie d'archer (6 articles)

### A l'international

#### **WORLD ARCHERY**

- Jean-Michel CLEROY réélu au Conseil d'Administration (2027)
- Constance TERRIER réélue à la Commission Règles et Constitution (vice-présidente, 2027)
- Michel DAUMAS réélu à la Commission Field 3D (vice-président, 2027)
- Christophe PEZET élu à la Commission Technique (2027)
- Dominique OHLMANN Commission Para Tir à l'Arc (2025)

#### **WORLD ARCHERY EUROPE**

- Jean-Michel CLEROY Conseil d'Administration (2026)
- Christian LAFOREST Trésorier (2026)
- Hervé TOGGWILER Commission Para Tir à l'Arc (2026)
- Dominique OHLMANN Liaison Run Archery (2024)

## 5. Rapport financier présenté par le trésorier général

### **Présentation générale :**

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

Les comptes au 31 Décembre 2023, ont donc été vérifiés en premier par le cabinet d'Experts-Comptables mandaté par la FFTA et ensuite par Monsieur Guy DUCROS, Commissaire aux comptes.

Les comptes ont été arrêtés et approuvés par le comité directeur du 5 Mars 2024.

### **PRÉSENTATION DES COMPTES**

La comptabilité générale, le bilan et les annexes fiscales ont été publiées et la comptabilité analytique permet de voir en détail les affectations des dépenses et des recettes.

Des différences sur les montants totaux apparaissent entre la comptabilité générale et analytique mais elles n'affectent pas le résultat.

### **Résultat Général**

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

- Le total des charges s'élève à 5.359.628 €
- Le total des produits s'élève à 5.054.460 €

Le compte de résultat fait apparaître un **résultat déficitaire de 305.168€**.

### Évènements principaux de l'année 2023

L'assemblée générale 2023 avait voté un budget en déficit. Des budgets primitifs modifiés ont été présentés tout au long de l'année aux différents bureaux fédéraux et comités directeurs en fonction des nécessités. Sans revenir sur le détail évoqué dans les interventions du Président et du Secrétaire Général il convient de mentionner :

- L'impact de la délégation Para-Tir à l'arc,
- L'impact de la fin des subventions sur le haut niveau non olympique
- Les frais impliqués par la préparation Olympique
- La troisième étape de la Coupe du Monde dont le déficit a impliqué une subvention sur le Fonds « Grands évènements » et une provision comptable pour risque à la demande du Commissaire aux comptes.

L'affectation sur les fonds associatifs font l'objet de motions d'affectation du résultat.

La trésorerie courante est restée positive tout au long de l'année.

Des placements en comptes de dépôt à terme ont été réalisés par suite de l'évolution favorable des taux, et le rapport en a été de 25.485€.

**Tels sont les faits marquants sur l'exécution du budget 2023.**

### Affectation du résultat

Les affectations proposées par le comité directeur vous sont détaillées dans les motions.

### Budget 2024

Le budget primitif 2024 a été établi sur la base de 78.000 licenciés et sur l'acceptation par l'assemblée générale 2024 de l'augmentation de montant de la licence proposée par le Comité Directeur. L'impact de cette augmentation est relativement faible sur le budget 2024 et sera surtout effective sur le budget 2025 en raison de la temporalité de l'affectation des recettes des licences (4/12eme sur l'année en cours, 8/12eme sur l'année suivante).

### Conclusion :

Grâce à une gestion prévisionnelle et à une gestion courante attentive, la situation financière de la Fédération reste saine et doit permettre de faire face aux dépenses engendrées par la préparation des Jeux Olympiques de 2024.

Les réserves de la Fédération diminuent fortement pour la deuxième année consécutive et ne peuvent à notre avis continuer en ce sens. La gestion courante et les frais fixes de la Fédération étant strictement contrôlés par les trésoriers, l'ensemble des élus et le personnel ; Il pourrait éventuellement devenir nécessaire de remettre en cause certaines options de développement, subventions ou aides diverses.

Il appartient en effet aux trésoriers, au-delà de la gestion annuelle, d'avoir une vue à long terme des finances de la Fédération en fonction de son plan de développement.

C'est l'objet des motions proposées à votre vote et notamment celle concernant l'augmentation des licences dont la dernière remonte à 2014.

Nous vous remercions de votre attention.

## 6. Rapport du commissaire au compte

### 6.1 Rapport du Commissaire aux Comptes – Guy DUCROS

#### Opinion

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

#### Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### 6.2 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

##### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

- **Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'articles L.612-5 du code de commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Comité Directeur au cours de l'exercice écoulé :

##### Convention 1 :

- Entité : Association COFTA,
- Personne concernée : M. Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA et Président du COFTA

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

- Nature : avance de trésorerie d'un montant de 500 000 €
- Objet : avance pour l'organisation de compétitions internationales

➤ **Sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

### Convention n° 1

- Entité : association COFTA
- Personne concernée : M. Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA et Président du COFTA
- Nature : Mise à disposition de personnel
- Objet : Ressources humaines nécessaires pour la réalisation des compétitions internationales

### Convention n° 2

- Entité : association COFTA
- Personne concernée : M. Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA et Président du COFTA
- Nature : Mise à disposition de fournitures, petit matériel et gratifications
- Objet : Moyens matériel nécessaires pour la réalisation des compétitions internationales

➤ **Conventions non autorisées préalablement**

En application des articles 12 et 37 des statuts et L. 823-12 du code de commerce, je vous signale que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Comité Directeur.

### Convention n° 1

- Entité : association COFTA
- Personne concernée : M. Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA et Président du COFTA
- Nature : subvention d'un montant de 142 122 €
- Objet : subvention pour l'organisation de compétitions internationales

Il m'appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie : cette convention résulte de décisions en lien avec la clôture des comptes 2023 de chacune des entités. Le comité directeur de la fédération n'a pas été saisi à temps pour valider cette décision.

La convention fera l'objet d'une présentation en Comité Directeur en 2024.

## 7. Approbation des comptes et Quitus au trésorier – Motion 2

### **Motion 2.**

#### **Objet : Approbation des comptes et quitus au Trésorier**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, du rapport du Trésorier et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion.

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 2 :

Oui	8891
Non	77
Abstention	355

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

### 8. Affectation du résultat 2023 – Motion 3

#### Motion 3.

**Objet : Affectation du résultat 2023**

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de -305.169 € de la manière suivante :

- Au Fonds associatif « 50 salles » pour -22.000 €
- Au Fonds associatif « Paris 2024 » pour -243.669 €
- Au Fonds associatif « Emplois » pour -39.500 €

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 3 :

Oui	8512
Non	469
Abstention	342

### 9. Abondement du fonds associatif « Emplois » – Motion 4

#### Motion 4.

**Objet : Abondement du fonds associatif « Emplois »**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au Fonds associatif « Emplois » une somme de 150.000 € pour disposer au total d'une somme de 260.500 € sur le Fonds associatif « Emplois »

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 4 :

Oui	8760
Non	239
Abstention	248

### 10. Abondement du fonds associatif « Paris 2024 » – Motion 5

#### Motion 5.

**Objet : Abondement du fonds associatif « Paris 2024 »**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au Fonds associatif « Paris 2024 » une somme de 100.000 € pour disposer au total d'une somme de 246.619 € sur le Fonds associatif « Paris 2024 »

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 5 :

Oui	8647
Non	499
Abstention	177

### 11. Vote du montant de la cotisation annuelle des membres 2024 – Motion 6

#### Motion 6.

**Objet : Statuts - Montant de l'affiliation annuelle 2025**

Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

Conformément à l'article 1.6.1 des statuts, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs déterminé en fonction du nombre de licenciés par club arrêté à la date de la fin de saison précédente selon la répartition suivante :

- 6 à 19 licenciés : 50€
- 20 à 49 licenciés : 75€
- 50 à 69 licenciés : 100€
- 70 à 99 licenciés : 125€
- 100 à 149 licenciés : 150€
- 150 à 199 licenciés : 175€
- Plus de 200 licenciés : 200€

La primo affiliation est fixée à 50€.

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	7936
Non	769
Abstention	580

## 12. Vote du montant des licences 2024 – Motion 7

### Motion 7.

Le Président et les trésoriers présentent la motion et laisse un temps aux questions/réponses.

De nombreux échanges ont lieu dans la salle où chacun exprime librement son opinion sur cette proposition d'augmentation.

**Objet : Statuts - Montant des tarifs des licences 2024**

Conformément à l'article 1.9.2.7 des statuts, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer les montants des licences pour la saison 2025 :

Licences	2025	Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
Poussins		P	17 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	26 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	44 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	36 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions <sup>(4)</sup>	Handi-FFSA (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 <sup>er</sup> mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(\*) Assurance en responsabilité civile incluse

(\*) Assurance en individuel accident incluse (possibilité d'y renoncer) à 0.28€

(\*\*) Participation au financement des événements internationaux

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

(\*\*\*) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation de justificatif :

- Licence convention Handi-FFSA :

Uniquement sur présentation de licence compétition de la fédération concernée (FFSA)

- FFSU et UNSS :

Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 7 :

Oui	5797
Non	3381
Abstention	145

### 13. Budget 2024 – Motion 8

#### Motion 8.

**Objet : Approbation du budget 2024**

Le budget 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale pour un montant de 5 276 80,00€ en recettes et en dépenses.

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 8 :

Oui	7012
Non	816
Abstention	774

### 14. Élection partielle : poste vacant au comité directeur

La commission électorale a entériné cinq candidatures. Cette élection partielle vise à pourvoir à deux postes vacants dont un réservé à une femme.

Jean-Claude LAVERNHE, Président de la commission électorale annonce le résultat de l'élection :

- M. Georges ALBANO
- M. Laurent DESCOTTES
- Madame Caroline IMBERT
- Madame Clara PERNOT
- Madame Anne VOGT-BORDURE

PERNOT CLARA	6454
ALBANO Georges	5063
IMBERT Caroline	3726
DESCOTTES Laurent	1428
VOGT-BORDURE Anne	858
Abstention	86

**Madame Clara PERNOT et Monsieur Georges ALBANO sont élus à la majorité des voix exprimées.**

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 24 mars 2024 – CNOSF

### 15. Honorons nos dirigeants

Les médailles Grand Or sont décernées à :

- Madame Yvette DOUSSOT
- Madame Catherine MIGNE ;
- Monsieur Franco CARMINATI ;
- Monsieur Marcel ALBERT ;

### 16. Concours des plus beaux jardins d'arc de France

Les récipiendaires sont :

- Dans la catégorie « Avant 1945 : La Compagnie d'Arc d'Esblly
- Dans la catégorie « Après 1945 : La Compagnie d'Arc de Mitry-Mory
- Dans la catégorie « Après 1999 : La Compagnie d'Arc de Lisses


### 17. Clôture de l'assemblée générale

Pour clôturer cette assemblée générale, le président remercie sincèrement :

- Les représentants des clubs.
- Tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'assemblée générale (personnel fédéral et cadres techniques),
- L'investissement de l'ensemble du comité directeur.
- Il donne rendez-vous à l'ensemble du réseau fédéral pour soutenir les équipes de France olympique et paralympiques pour les Jeux de Paris 2024 ;

Fait à Noisy-le-Grand le 24 mars 2024 en deux exemplaires originaux.

Le Président  
Jean-Michel CLÉROY



Le Secrétaire Général  
Dominique OHLMANN

